

Conduire une action de formation en prévention des risques électriques

REFERENTIEL DE COMPETENCES ET DE CERTIFICATIONS

La certification s'adresse à des professionnels tels que **des référents sécurité/prévention, animateurs QSE, responsables HSE, électriciens, techniciens polyvalents, responsables en sécurité** qui seront amenés à réaliser des formations sur les risques électriques. La certification valide les compétences acquises en matière de conception, animation et évaluation de formation en prévention des risques électriques.

Prérequis : Justifier d'une expérience professionnelle de 2 ans dans l'un des métiers destinataires visés par la certification.

Modalités de vérification du pré requis : Le dossier de candidature et l'entretien de positionnement permettent de vérifier les prérequis.

Candidat en situation de handicap : Tout candidat peut saisir le référent handicap du certificateur pour aménager les modalités d'évaluation et obtenir l'assistance d'un tiers lors de l'évaluation. Les supports et le matériel nécessaires à la réalisation des évaluations pourront être adaptés. Sur le conseil du référent Handicap et dans le respect des spécifications du référentiel, le format de la modalité pourra être adapté.

REFERENTIEL DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>C1. Analyser la demande du commanditaire de l'action de formation en prévention des risques électriques en s'appuyant sur le cahier des charges remis (contexte, ressources, contraintes, public visé ...), tout en tenant compte des évolutions en termes de réglementations et des besoins spécifiques des postes concernés par les risques électriques afin de définir des objectifs pédagogiques adaptés et opérationnels.</p>	<p>E1. Type d'évaluation : Mise en situation professionnelle portant sur la conception d'une action de formation en prévention des risques électriques et de son mode d'évaluation avec soutenance orale.</p> <p>Réalisations demandées au candidat :</p>	<p>Cr1.1. Le candidat analyse correctement l'ensemble des informations transmises dans le cahier des charges. Exemples : Ressources mobilisables, matériels, freins économiques, humains ou organisationnels, état des lieux de la structure, formation déjà réalisée, équipements de protection détenus par la structure.</p> <p>Il définit correctement le besoin et les risques auxquels sont confrontés les salariés qui seront concernés par la formation. Il conseille la durée et le type de formation à réaliser. Il tient compte des éventuelles situations de handicap.</p>

	<p>En amont de la soutenance orale, Il est remis au candidat un cahier des charges présentant la demande d'un commanditaire, son contexte, sa problématique, ses ressources, ses contraintes ainsi que les fonctions et profils des futurs apprenants.</p> <p>Il est demandé au candidat d'analyser la demande et de définir les objectifs pédagogiques et opérationnels pour sa proposition d'action de formation en risques électriques. <i>(en lien avec C1.)</i></p>	<p>Cr1.2. Les objectifs pédagogiques présentés sont clairs, opérationnels et adaptés aux demandes du commanditaire ainsi qu'aux besoins identifiés par rapport aux postes de travail concernés par les risques électriques.</p> <p>Exemples :</p>
<p>C2. Concevoir les séquences théoriques de l'action de formation en prévention des risques électriques, en y intégrant les connaissances techniques et réglementaires permettant aux apprenants de comprendre et connaître l'environnement dans lequel s'exposent les risques, en lien avec leurs futures missions (norme NF C 18-510, notions élémentaires d'électricité, effets physiopathologiques du courant électrique ...).</p>	<p>À partir du cahier des charges remis et des objectifs définis, le candidat conçoit son action de formation en prévention des risques électriques (programme et progression pédagogique, séquences pédagogiques, supports pédagogiques, exercices d'entraînements, évaluation finale) et précise les moyens nécessaires à sa mise en place. <i>(en lien avec C2 et C3).</i></p>	<p>Cr2.1. Le programme de formation élaboré correspond aux objectifs fixés. Il est complet, structuré et équilibré:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indice d'habilitation à préconiser - Durée de formation - Epreuves de certification à réaliser - Mise en situation à réaliser - Espace dédié pour les mises en situation - Clarification des contenus - Nombre de candidat - Sanction de la formation - Modalités des évaluations formatives <p>Il est cohérent par rapport à la durée de formation fixée. La progression pédagogique permet l'acquisition des savoirs et savoir-faire.</p> <p>Le candidat génère une alternance de méthodes pédagogiques</p> <p>Exemples :</p> <p>Cr2.2. Les supports et outils d'animation proposés sont clairs, et présentent des qualités pédagogiques. Les contenus sont <u>faciles à lire, à comprendre</u> et à mémoriser afin de prendre en compte certains handicaps (dyslexie, personnes maîtrisant mal la langue française...).</p> <p>Le contenu théorique comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les obligations légales des employeurs et

		<p>des travailleurs en matière de sécurité du travail. Exemple : L 4121-1 du code du travail, R 4544-10 du code du travail, définition d'accident du travail et maladie professionnelle du code de la sécurité sociale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les grandeurs électriques, - Les effets du courant électriques sur le corps humain, - Les domaines de tension, - Les zones d'environnement et leurs limites, - La conduite à tenir en cas d'accident corporel,
<p>C3. Concevoir les exercices pratiques, mises en situations, jeux de rôles, de l'action de formation en prévention des risques électriques, en tenant compte le cas échéant, de la présence de personnes en situation de handicap, afin de permettre aux apprenants de s'entraîner à l'utilisation des matériels de sécurité</p>		<p>Cr3.1. Les exercices présentent des qualités pédagogiques et correspondent aux réalités terrain du public concerné par la formation, en lien avec leurs postes et risques électriques auxquels ils sont confrontés. (Remplacement de fusible, de lampe, opération d'entretien avec présence de tension,</p>

<p>électrique dans des conditions proches de la réalité et ainsi leur assurer une opérationnalité immédiate.</p>		<p>intervention de dépannage et de connexion. ...) Il met en place des modalités et des critères d'évaluation.</p> <p>Cr3.2. Le candidat montre sa capacité à prendre en compte les éventuels handicaps des participants dans l'élaboration de son action de formation et à adapter les exercices d'application en fonction.</p> <p>Cr3.3. Le candidat liste correctement l'ensemble des ressources nécessaires à la mise en place et à l'animation de son action de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériels informatiques, - Matériels nécessaires aux mises en situations (écran de protection, disjoncteur, interrupteur, barrière ...) - Personnes externes, - Locaux,
<p>C4. Animer l'action de formation en prévention des risques électriques en utilisant des techniques d'animation et des outils pédagogiques spécifiques à ce domaine (en présentiel ou à distance), en veillant au respect des règles de sécurité lors des séquences pratiques et en accompagnant les apprenants à dépasser leurs craintes et leurs éventuels blocages lors des manipulations électriques afin de transmettre au mieux les compétences nécessaires à leurs futures missions ainsi que les gestes et comportements à adopter par rapport au risque électrique.</p>	<p>E2. Type d'évaluation : Mise en situation professionnelle portant sur l'animation et l'évaluation d'une séance de formation en prévention des risques électriques avec soutenance orale.</p> <p>Réalisations demandées au candidat :</p> <p>À partir du programme de formation proposé par le candidat et découpé en séquences pédagogiques, le jury choisit une séquence que le candidat devra animer devant les autres candidats.</p>	<p>Cr4.1. Le candidat transmet correctement et avec assurance les différentes connaissances théoriques et réglementaires en lien avec la séquence choisie par le jury.</p> <p>Exemple : Il existe une alternance de méthode pédagogique dans la séquence, des évaluations formatives sont appliquées dans la séquence</p> <p>Le discours est clair, compréhensible et illustré d'exemples.</p> <p>Afin d'être plus percutant, le candidat effectue les démonstrations et lie le geste avec la parole.</p> <p>Exemples : Il utilise des démonstrations en temps réel ou commentées et justifiées.</p> <p>Le candidat accompagne les apprenants à réaliser les manipulations électriques, notamment en les plaçant en</p>

		<p>mises en situation reconstituées. Exemples : Consignation, mise hors tension, vérification des travaux et des EPC et EPI, balisage d'une zone, vérification d'absence de tension</p> <p>Le candidat apporte son aide aux participants rencontrant des difficultés, réexplique si nécessaire les manipulations à réaliser.</p> <p>Cr4.2. La partie pratique présentée par le candidat est réalisée avec une bonne connaissance des procédures à suivre. Exemples: Schéma décisionnel, aviser les personnes concernées, respect des procédures de mise en œuvre.</p> <p>Le candidat s'assure du respect des règles de sécurité tout au long de la séquence pratique de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none">- Protection individuelle (gants, lunettes, casque, chaussure, gilet...)
--	--	--

	<p>Il est attendu que la séquence soit animée avec une partie théorique suivie d'une mise en application pratique. <i>(en lien avec C4).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Protection collectives (tapis isolant, vérificateur d'absence de tension ...),
<p>C5. Réaliser les évaluations des apprenants autant sur leurs connaissances réglementaires que sur leurs mises en pratique, en identifiant les points forts et axes d'améliorations de chacun et en s'assurant de l'atteinte des objectifs pédagogiques préalablement fixés, afin d'assurer à l'entreprise de la réelle efficacité de ses collaborateurs en termes de prévention des risques électriques et clôturer l'action de formation dans des conditions où les retours sur investissement sont vérifiés.</p>	<p>Le candidat est interrogé, par le jury sur le système d'évaluation mis en place. <i>(en lien avec C5).</i></p>	<p>Cr5. Le système d'évaluation proposé par le candidat est adapté aux futures missions des apprenants et permet en ce sens d'apporter une appréciation argumentée sur le caractère opérationnel des nouvelles compétences acquises : le système d'évaluation permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De visualiser les résultats attendus en fonction du futur poste de l'apprenant, - De s'assurer l'atteinte des objectifs pédagogiques visés, - De s'assurer l'opérationnalité des apprenants en situation réelle, - D'identifier les points forts et les axes d'améliorations de l'action de formation, <p>Le processus intègre des évaluations tout au long de la formation, qu'elles soient formatives pendant le déroulement de la formation ou sommatives à la fin, à travers divers moyens tels que des exercices pratiques, des mises en situation évaluées et des quiz. Dans la mesure du possible, ces supports et documents sont rédigés en format FALC (Facile à Lire et à Comprendre).</p> <p>Le candidat établit des critères et des indicateurs d'évaluation en harmonie avec les objectifs opérationnels et pédagogiques préalablement définis.</p>

	<p>E3. Type d'évaluation : Evaluation écrite de 20 questions portant sur les connaissances théoriques de la prévention des risques électriques.</p>	
--	--	--

